

Paris, le **12 JUIN 2015**

Objet : Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes du 11 juin

Monsieur

Le projet de délibération créant une spécialité informatique dans le corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes présenté au CSAP le jeudi 11 juin a recueilli un vote défavorable unanime du collège des représentants des personnels.

Afin de tenir compte de ce refus de l'ensemble des représentants des organisations syndicales, le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris. Une nouvelle réunion du CSAP, telle que prévue à l'article 12 de la délibération fixant les règles de fonctionnement de cette instance, n'est donc pas nécessaire à ce stade.

Les agents qui rejoindront le dispositif AIP resteront pour le moment dans leur corps d'origine et continueront de dérouler leur carrière dans ces corps comme c'est le cas aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


EMMANUEL GREGOIRE

Monsieur Ivan BAISTROCCHI